

## Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 15 avril 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35, donne lecture de la procuration, de la question ajoutée et procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : Françoise MAILLE BARBARE

### **Ordre du jour :**

- CA 2014
- Comptes de gestion du receveur
- Affectation des résultats
- BP 2015
- Approbation de la modification simplifiée n°1 du POS
- Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Attribution du marché « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Niger »
- Avis sur le projet de création du Parc éolien du Santerre
- Versement du fonds d'amorçage à la CCS
- Remboursement de sinistre
- IAT du personnel
- Acquisition d'un broyeur à végétaux
- Révision des tarifs cimetièrre

### **Question ajoutée :**

- Révision du loyer annuel du local « La Poste »

### **Questions diverses**

-----

### **1 – CA 2014**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2014 de la commune.

Monsieur Prouille, Adjoint aux Finances, présente les comptes administratifs 2014 du lotissement « Les Haies » et des locaux commerciaux.

Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Prouille qui procède aux votes des différents comptes administratifs 2014.

### **CA principal (fonctionnement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
1 280 942.44 €	1 825 199.51 €	544 257.07 €

### **CA principal (investissement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
249 810.08 €	479 509.97 €	229 699.89 €

**Pour** : Unanimité

**CA lotissement « Les Haies » (fonctionnement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
818 135.90 €	818 135.90 €	0.00 €

**CA lotissement « Les Haies » (investissement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
947 237.07 €	734 139.58 €	- 213 097.49 €

**Pour :** Unanimité

**CA locaux commerciaux (fonctionnement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
63.53 €	24 560.72 €	24 497.19 €

**CA locaux commerciaux (investissement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
24 138.51 €	24 282.57 €	144.06 €

**Pour :** Unanimité

Après l'adoption des différents comptes, Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance de Conseil Municipal.

**2 – Comptes de gestion du receveur**

Vu la parfaite corrélation entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du receveur, Monsieur le Maire propose d'adopter ces derniers.

**Pour :** Unanimité

**3 – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats des comptes administratifs comme suit :

CA principal : 122 850.66 € affectés en investissement et 968 585.62 € gardés en fonctionnement

**Pour :** Unanimité

CA lotissement « Les Haies » : résultat négatif de 187 421.11 € reporté en fonctionnement

**Pour :** Unanimité

CA locaux commerciaux : 24 138.51 € affectés en investissement et 26 693.71 € gardés en fonctionnement

**Pour :** Unanimité

#### **4 – BP 2015**

Monsieur le Maire propose d'abord de voter les taux d'imposition, identiques depuis 2011, comme suit :

Taxe habitation	10.92 %
Taxe foncier bâti	6.49 %
Taxe foncier non bâti	25.02 %
CFE	12.44 %

Pour : unanimité

Monsieur le Maire présente ensuite le budget général de la commune.

Monsieur PROUILLE, Adjoint aux Finances, présente les budgets annexes du lotissement « Les Haies » et des locaux commerciaux.

Monsieur le Maire propose ensuite de voter les différents budgets :

#### **Budget général, section fonctionnement :**

Dépenses	Recettes
2 218 244 €	2 670 547 €

Pour : unanimité

#### **Budget général, section investissement :**

Dépenses	Recettes
932 869 €	932 869 €

Pour : unanimité

#### **Budget du lotissement «Les Haies », section fonctionnement :**

Dépenses	Recettes
2 197 310 €	2 197 310 €

Pour : unanimité

#### **Budget du lotissement «Les Haies », section investissement :**

Dépenses	Recettes
1 479 549 €	1 479 549 €

Pour : unanimité

#### **Budget des locaux commerciaux, section fonctionnement :**

Dépenses	Recettes
32 862 €	50 694 €

Pour : unanimité

#### **Budget des locaux commerciaux, section investissement :**

Dépenses	Recettes
34 495 €	34 495 €

Pour : unanimité

## **5 – Approbation de la modification simplifiée n°1 du POS**

Monsieur le Maire rappelle que la modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols porte sur la suppression de 4 emplacements réservés au motif :

- qu'une erreur d'appréciation a été commise pour le positionnement de l'emplacement réservé n°1, dont la réalisation entraînerait l'enclavement de fonds de parcelles privées ;
- que les emplacements réservés n°4 et 6 n'étaient plus réalisables en raison de la suppression, à l'occasion d'une procédure antérieure, de l'emplacement réservé n°5 (chaînon intermédiaire à la création d'une liaison douce et d'une coulée verte cohérente) ;
- que l'emplacement réservé n°7 n'était plus utile, la Communauté de communes n'ayant pas de projet de création ou d'extension d'un équipement scolaire sur ces parcelles.

Il propose d'approuver cette modification.

Pour : unanimité

## **6 – Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

L'objectif de la démarche est de quantifier les risques afin de mettre en œuvre des actions d'amélioration adaptées aux risques recensés et de mener une véritable politique de santé et de sécurité au travail.

Le Document Unique doit permettre de mettre en œuvre des mesures de prévention pour réduire les risques professionnels.

Ce document est obligatoire dans chaque collectivité.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes du Centre de gestion pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Pour : unanimité

## **7 – Attribution du marché « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Niger »**

Une consultation auprès de 4 bureaux d'études a été lancée pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la rue du Niger.

Monsieur le Maire propose de retenir la société VERDI INGENIERIE pour la tranche ferme comprenant le programme, l'esquisse et le chiffrage pour l'aménagement de cette rue pour un montant de 2 400 € HT.

Pour : unanimité

## **8 – Avis sur le projet de création du Parc éolien du Santerre**

Monsieur le Maire ajourne cette question.

## **9 – Versement du fonds d'amorçage à la CCS**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Santerre est chargée d'organiser les activités sur le temps périscolaire des enfants des écoles maternelles et primaires sur son territoire. Les sommes versées par l'Etat au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires sont versées aux communes.

Il propose de procéder au reversement à la CCS de ces aides et de l'autoriser, ou autoriser Monsieur Prouille, Maire-adjoint, à signer la convention de reversement.

Pour : unanimité

## **10 – Remboursement de sinistre**

Monsieur le Maire propose d'accepter le remboursement de 2 245 € des Assurances Mutuelles de Picardie pour le sinistre du 1<sup>er</sup> mai 2014 suite à l'incendie d'un véhicule sur le parking de la salle polyvalente. Il ajoute que le sinistre est désormais soldé. Seule la vétusté du candélabre n'a pas été prise en compte pour le calcul des dommages (148.50 €).

Pour : unanimité

## **11 – IAT du personnel**

Monsieur le Maire propose de porter, pour 2015, le montant annuel maximum de l'enveloppe IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) à 33 953 €.

Filière administrative : Budget ouvert : 10 346.59 €

Filière technique : Budget ouvert : 20 176.06 €

Filière police : Budget ouvert : 3 430.35 €

Il précise qu'individuellement, cette indemnité sera modulée en fonction des responsabilités liées au poste de l'agent et de la manière de servir de l'agent dans l'exercice effectif de ses fonctions.

Pour : unanimité

## **12 – Acquisition d'un broyeur à végétaux**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Artois Picardie pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux d'un montant de 11690 € TTC. La subvention s'élèverait à 4 871 € (50% du montant HT).

Pour : unanimité

## **13 – Révision des tarifs cimetière**

Monsieur le Maire propose, pour la reprise d'un ancien caveau dans l'ancien cimetière, de fixer le prix de la place à 150€ (au lieu de 100€) ; le netbyage du caveau est désormais à la charge de la commune.

Pour : unanimité

## **Question ajoutée :**

## **14 – Révision du loyer annuel du local « La Poste »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'après consultation du service des évaluations domaniales, la valeur locative annuelle du local situé sur la zone industrielle loué à La Poste a été estimée à 25 000 € HT.

Le loyer était jusqu'à lors de 24 560 € HT. Il propose donc de revoir ce loyer à la hausse (25 000 € HT soit 30 000 € TTC).

Pour : unanimité

## **Questions diverses**

Monsieur DENEUX signale la présence d'un poteau EDF au niveau de la maison du garde-barrière.

Monsieur le Maire missionne Madame PIOCHE, Adjointe à la voirie, pour aller examiner la situation sur place.

Monsieur le Maire relate l'incendie survenu le 11 avril dernier à la Résidence du Bois Régnier, qui a totalement détruit deux logements, l'un d'entre eux était habité par une famille de sept personnes, dont quatre enfants

Il souligne l'immense élan de solidarité qui s'est manifesté pour aider cette famille.

Il ajoute que cette famille est actuellement relogée chez un particulier et le sera ultérieurement par la Maison du Cil dans un logement en cours de rénovation.

Monsieur le Maire fait également part de la tentative d'effraction qui a eu lieu à la mairie le 12 avril dernier. Deux jeunes ont été interpellés.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes de la déportation, une cérémonie aura lieu le 26 avril à 10 heures au Monument aux Morts.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h40.